

COMMISSION DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL
LA PRÉSIDENTE

M. Bernd Lange
Président de la Conférence des présidents des commissions
12G301
Bruxelles

CONFIDENTIEL

IPOL-COM-AGRI D(2024) 32738

Monsieur le Président,

En application de l'article 129 du règlement intérieur du Parlement européen, la commission de l'agriculture et du développement rural (AGRI) a entendu en audition publique de confirmation, le 4 novembre 2024, M. Christophe Hansen, commissaire désigné, qui, sous réserve de l'issue positive de la procédure de nomination, sera chargé de l'agriculture et de l'alimentation.

Le 16 octobre 2024, la commission AGRI a, conformément à l'article 129 du règlement intérieur et à l'article 2 de son annexe VII, reçu la lettre du président de la commission des affaires juridiques concernant l'examen de la déclaration d'intérêts financiers de M. Hansen.

Avant l'audition de confirmation, le Parlement avait adressé une liste de questions écrites au commissaire désigné. La commission AGRI a pris acte que M. Hansen a répondu auxdites questions de façon satisfaisante.

Le déroulement de l'audition de confirmation est retranscrit dans le compte rendu in extenso de la réunion.

Sur la base des réactions des députés présents à l'audition de confirmation ainsi que des commentaires formulés par les coordinateurs de la commission AGRI, qui se sont réunis à huis clos sous ma présidence à l'issue de l'audition, je me permets de vous faire part des éléments d'appréciation suivants:

Le commissaire désigné a fait preuve d'une compréhension approfondie des questions qui intéressent la communauté agricole. En tant qu'ancien député au Parlement européen, il a prouvé qu'il avait une bonne connaissance des thèmes de son futur portefeuille, sur lesquels il a travaillé par le passé en tant que membre de la commission du commerce international et que membre suppléant de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire. Il connaît les procédures du Parlement. Sa longue ancienneté en tant que député au Parlement européen témoigne de son engagement en faveur du projet européen et de sa compréhension du rôle du Parlement en tant qu'acteur interinstitutionnel. Il a également réitéré

son attachement aux valeurs européennes, à la démocratie et à l'état de droit, ainsi que sa volonté de parvenir à une paix juste et durable en Ukraine.

Lors de l'audition, le commissaire désigné a communiqué et présenté ses idées avec clarté, et a répondu aux questions des députés.

Ses déclarations et son parcours personnel attestent sa capacité à gérer son futur portefeuille.

Il a clairement souligné sa volonté de collaborer étroitement avec le Parlement européen.

M. Hansen a pris des engagements concrets quant à son action future en tant que commissaire. Il s'est notamment engagé à :

- élaborer, dans les 100 premiers jours de son mandat, une vision pour l'agriculture et l'alimentation qui constituera une feuille de route pour de futures initiatives portant sur l'ensemble de la chaîne de valeur agroalimentaire;
- étudier de nouveaux modèles économiques et les possibles sources de revenus complémentaires pour les agriculteurs et les sylviculteurs, telles que la bioéconomie, l'agrostockage de carbone ou la production d'énergie renouvelable, et à se pencher sur les montants non dépensés du Fonds pour une transition juste;
- mettre au point une stratégie pour le renouvellement des générations;
- poursuivre les efforts en faveur de la convergence externe;
- simplifier et moderniser la PAC, et à faire en sorte qu'elle soit plus ciblée, notamment par la redistribution et le plafonnement des paiements directs;
- renforcer le pouvoir commercial des agriculteurs en procédant, entre autres, à une révision ciblée du règlement portant organisation commune des marchés, ainsi qu'en renforçant les organisations de marché et en proposant de nouvelles règles sur l'application transfrontière de la directive sur les pratiques commerciales déloyales;
- garantir une approche stratégique efficiente et efficace en matière de gestion des risques;
- mettre en place un observatoire foncier européen pour promouvoir la transparence du marché foncier;
- étudier la manière de garantir que chaque marchandise importée respecte nos normes et soit conforme aux règles de l'OMC, et à lutter pour une plus grande réciprocité dans les accords de libre-échange, notamment en insérant des clauses miroirs;
- développer la bioéconomie au profit des communautés rurales et à promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies;
- renforcer encore la conditionnalité sociale;
- défendre le budget de la PAC et à optimiser les sources d'investissement public;
- poursuivre le programme de promotion de l'agriculture de l'Union et à continuer de promouvoir et protéger les indications géographiques, notamment pour le vin;
- stimuler le développement de l'agriculture de précision et de la protection biologique des cultures;
- reconnaître la nécessité d'un accord plus stable et mieux structuré avec l'Ukraine en ce qui concerne les échanges commerciaux des produits agroalimentaires et leur pénétration progressive sur le marché intérieur, notamment dans le contexte de l'élargissement;
- aider les agriculteurs à mettre en place une agriculture qui utilise l'eau intelligemment en s'inscrivant dans une stratégie globale de résilience dans le domaine de l'eau;

- s'efforcer de poursuivre la simplification, la rationalisation et la réduction de la charge administrative pour le secteur agricole;
- soutenir l'agriculture biologique;
- renforcer le dialogue avec le secteur sylvicole;
- promouvoir le développement des zones rurales, notamment dans les régions ultrapériphériques;
- accorder une plus grande attention aux émissions dans la future PAC, en particulier dans le secteur de l'élevage.

Les avis des commissions invitées à participer à l'audition de confirmation figurent en annexe.

Il ressort globalement de cette audition de confirmation que le commissaire désigné a laissé une impression convaincante quant à son aptitude à être membre du collège des commissaires, d'une part, et à s'acquitter des fonctions spécifiques qui lui ont été confiées, d'autre part.

Conformément à l'article 129 du règlement intérieur et à l'article 5 de son annexe VII, les coordinateurs de la commission AGRI représentant une majorité d'au moins deux tiers des membres de la commission appartenant à un groupe politique ont approuvé la candidature du commissaire désigné, M. Hansen, qui possède, selon eux, les compétences requises à la fois pour être membre du collège des commissaires et pour remplir les fonctions spécifiques qui lui ont été assignées.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Veronika Vrecionová

Annexes: Avis de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité
alimentaire Avis de la commission de la pêche

OE/EM/ic
D(2024)32622

CONFIDENTIEL

M^{me} Veronika Vrecionová
Présidente de la commission de
l'agriculture et du développement rural

Madame la Présidente,

La commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, invitée à l'audition de confirmation du commissaire désigné Christophe Hansen, qui s'est déroulée le 4 novembre 2024, estime que le commissaire désigné possède les compétences requises à la fois pour être membre du collège des commissaires et pour remplir les fonctions spécifiques qui lui ont été assignées dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation.

Le présent avis a été adopté par les coordinateurs représentant au moins une majorité simple des membres de la commission appartenant à un groupe politique.

Antonio Decaro

Cc: Bernd Lange, président de la Conférence des présidents des commissions

CONFIDENTIEL

IPOL-COM-PECH D (2024) 32779

M^{me} Veronika VRECIHOVÁ
Présidente
Commission de l'agriculture et du
développement rural
SCHOLL 04U012

Madame la Présidente,

La commission de la pêche, invitée à l'audition de confirmation du commissaire désigné Christophe Hansen, qui s'est déroulée le 4 novembre 2024, estime que le commissaire désigné possède les compétences requises à la fois pour être membre du collège des commissaires et pour remplir les fonctions spécifiques qui lui ont été assignées dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation, en ce qui concerne les politiques de la pêche et de l'aquaculture.

Le présent avis a été adopté par les coordinateurs de la commission de la pêche représentant au moins une majorité simple (14/26) des membres de la commission appartenant à un groupe politique, par 20 voix pour, 2 voix contre et aucune abstention.

Carmen CRESPO DÍAZ

Présidente de la commission de la pêche